

# **Les personnes âgées et la violence dont elles sont victimes :**

## **de la participation à la responsabilisation**

Préparé pour  
la Division de la prévention de la violence familiale  
Santé Canada

par  
The ARA Consulting Group Inc.

**Pour de plus amples renseignements au sujet de la violence familiale, veuillez communiquer avec le :**

Centre national d'information sur la violence  
dans la famille  
Division de la prévention de la violence familiale  
Direction générale des programmes et des  
services de santé  
Santé Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1B4

ou, composez sans frais le **1-800-267-1291**.



Par ATS (Appareils de télécommunication pour sourds), composez sans frais le  
1-800-561-5643

Téloc : (613) 941-8930

Publication autorisée par le ministre de la  
Santé nationale et du Bien-être social  
©Ministre des Approvisionnements et Services Canada  
1994  
Cat. H72-21/114-1994F  
ISBN 0-662-99385-3

Also available in English under the title:  
*Older Canadians and the Abuse of Seniors:  
A Continuum from Participation to Empowerment*



# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <b>Introduction</b> . . . . .  | 4  |
| Objectifs . . . . .  | 4  |
| Méthodologie . . . . .   | 4  |
| Contexte . . . . .   | 5  |
| <b>Participation des personnes âgées à la<br/>lutte contre la violence dont elles sont<br/>victimes : la situation actuelle</b> . . . . .                | 6  |
| <b>Programmes relatifs à la violence envers<br/>les personnes âgées : la Division de la<br/>prévention de la violence familiale</b> . . . . .            | 9  |
| <b>Possibilités de participation des personnes<br/>âgées à la lutte contre la violence dont<br/>elles sont victimes</b> . . . . .                        | 11 |
| Sensibilisation et éducation communautaires . . . . .  | 12 |
| Participation à des comités . . . . .  | 13 |
| Intervention directe . . . . .   | 14 |
| Stratégies de responsabilisation . . . . .   | 15 |
| <b>Résumé : la participation des personnes<br/>âgées et la contribution du gouvernement à la<br/>lutte contre la violence envers les aînés</b> . . . . . | 16 |
| <b>Annexe A</b> – Liste des participants aux Groupes<br>de réflexion . . . . .   | 18 |
| <b>Annexe B</b> – Lectures suggérées . . . . .   | 18 |
| <b>Annexe C</b> – Liste des personnes-ressources . . . . .   | 19 |
| <b>Annexe D</b> – Description des programmes . . . . .   | 19 |

# Introduction

On a depuis longtemps démontré que les stratégies qui tiennent compte de l'expérience et des commentaires des clients sont les plus efficaces. C'est pourquoi on s'est mis à élaborer des stratégies de planification et d'intervention qui visent la participation directe des consommateurs et des clients. Le présent document analyse le rôle actuel et futur des personnes âgées dans le cadre de la prévention et du traitement de la violence envers les aînés. Grâce à une approche analytique, le présent document passe en revue diverses possibilités de contribution concrète et de responsabilisation des personnes âgées face à cette situation.

La participation des personnes âgées à la prévention et au traitement de la violence dont elles sont victimes représente une nouvelle réalité. Le présent document constitue une étape importante qui permet de souligner les avantages et les possibilités de cette approche. Il a en outre pour objet de lancer un débat en profondeur sur la participation des aînés et de susciter l'adoption de mesures concrètes.

Le présent document est une initiative de la Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada. Afin d'approfondir la question, la Division a mis sur pied deux Groupes de réflexion sur la violence envers les personnes âgées. Ces groupes ont permis de réunir des aînés, des experts, des travailleurs de première ligne et d'autres spécialistes afin d'identifier les autres champs d'étude relatifs à cette question (annexe A). Les Groupes de réflexion ont convenu de la nécessité de considérer l'importance du rôle des personnes âgées dans la lutte contre la violence dont elles sont victimes.

Le présent document comprend cinq sections. La première section présente les objectifs de l'analyse, la méthodologie employée et la définition des principaux termes utilisés. La deuxième section porte sur les réalités, les obstacles et les approches possibles en ce qui a trait à la participation accrue des aînés aux activités de prévention et d'intervention en matière de violence. La troisième section du document donne une description des programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale. La section 4 analyse les possibilités d'augmenter la participation des personnes âgées à différentes activités et fonctions placées sur une échelle de progression. Finalement, la section 5 résume

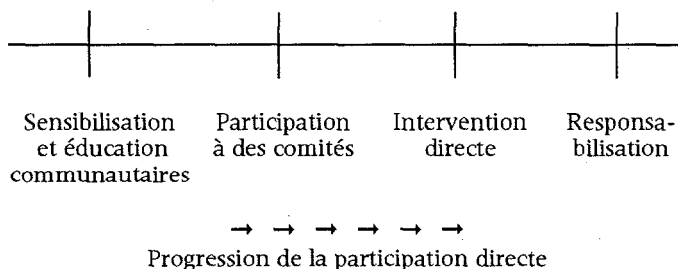
les possibilités d'action figurant sur cette échelle et formule des recommandations à l'intention des responsables de l'Initiative de lutte contre la violence familiale afin d'encourager les efforts de prévention et de traitement de la violence au Canada.

## Objectifs

Le présent document vise principalement à analyser la participation des personnes âgées et leur responsabilisation relativement à la violence dont elles sont victimes. On a établi une grille d'analyse pour déterminer les différents types de participation et les organiser selon une échelle de progression. Cette échelle illustre l'évolution de la participation directe des personnes âgées, depuis la sensibilisation et l'éducation communautaires, jusqu'à la responsabilisation des personnes victimes de mauvais traitements, en passant par la participation à des comités de programmes ou à des comités spéciaux, et la mise en oeuvre de programmes d'intervention directe (figure 1).

L'objectif du document consiste aussi à recueillir diverses opinions sur la participation et la responsabilisation des personnes âgées quant à la prévention et au traitement de la violence, auprès des responsables de programmes actuellement financés par la Division de la prévention de la violence familiale et d'autres spécialistes du domaine. Finalement, le document suggère des questions à approfondir dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale relativement à la participation des personnes âgées à la lutte contre la violence.

**Figure 1 – Participation des personnes âgées – échelle de progression**



## Méthodologie

La méthodologie employée dans le cadre de cette analyse est fondée sur la consultation d'ouvrages de référence en matière de violence envers les personnes âgées (ou de mauvais traitements infligés aux aînés) et sur des enquêtes réalisées auprès de personnes-ressources.

En se fondant sur les ouvrages étrangers consacrés à la violence infligée aux personnes âgées, on constate

qu'aucune analyse de leur participation n'a été publiée. Le présent document s'appuie sur plusieurs recherches exhaustives sur la violence envers les personnes âgées, récemment publiées par le Centre national d'information sur la violence dans la famille (voir l'annexe B – Lectures suggérées). Il ne reprend pas le contenu de ces recherches, mais intègre l'information obtenue dans le cadre de l'analyse de chaque activité inscrite sur l'échelle de progression.

On a interrogé 17 personnes qui connaissent bien le problème de la violence envers les personnes âgées (voir l'annexe C – Liste des personnes-ressources). Quatorze d'entre elles supervisent un programme qui est actuellement financé par la Division de la prévention de la violence familiale. Les trois autres personnes sont des personnes âgées et des directeurs d'organisme qui oeuvrent dans ce secteur. Les entrevues ont porté sur l'évolution des programmes, la participation des aînés, les commentaires relatifs à la participation des aînés aux activités figurant sur l'échelle, la responsabilisation, les lacunes des programmes sur le plan des connaissances, et sur les questions à approfondir.

## Contexte

Le présent document s'appuie sur le principe selon lequel la participation des personnes âgées contribue à la résolution des problèmes de violence dont elles sont victimes; toutefois, on ne doit pas en conclure que les aînés doivent assumer seuls la responsabilité qui consiste à éliminer ce problème social. Afin d'encourager et d'augmenter cette participation, on doit reconnaître et apprécier la contribution utile des personnes âgées à la lutte contre la violence. En collaboration avec des spécialistes et des travailleurs de première ligne, les personnes âgées participeront à l'élaboration d'approches plus efficaces et plus adéquates en vue de traiter ce type de problème.

Il est nécessaire de clarifier l'expression *participation des personnes âgées*, car tous les aînés ne veulent ni ne peuvent participer aux stratégies de lutte contre la violence, notamment aux activités identifiées sur l'échelle de progression. Les aînés qui participent activement à ce dossier sont souvent des professionnels à la retraite. La plupart d'entre eux tentent de résoudre le problème de la violence envers les personnes âgées par l'entremise d'organisations et de programmes officiels de prévention. Parmi les autres personnes qui contribuent à la lutte contre ce type de violence, certaines ont déjà été victimes de mauvais traitements ou ont aidé une victime. Ces personnes peuvent jouer un rôle plus discret dans la lutte contre la violence envers les personnes âgées, car leur participation est principalement informelle. Toutefois, la quête des commentaires, des connaissances et des expériences des personnes du troisième âge provenant de tous les milieux pourrait contribuer à l'élaboration de stratégies adéquates,

efficaces et souples en vue d'éliminer la violence envers les personnes âgées. Les prochaines sections du document décrivent en détail les stratégies d'encouragement des personnes âgées de toute provenance.

Le présent document reconnaît l'importance des besoins et des perceptions des groupes ethniques à l'égard des aînés victimes de mauvais traitements. La Division de la prévention de la violence familiale, en collaboration avec le Programme du multiculturalisme du Patrimoine canadien, finance actuellement un programme d'enquête sur le point de vue des minorités ethniques quant aux mauvais traitements infligés aux aînés. Ce programme permettra d'établir des stratégies d'intervention. Il faut en outre poursuivre les études sur l'influence de la culture dans le cadre des stratégies de prévention et d'intervention.

## Définitions

Étant donné l'ampleur des études sur le phénomène de la violence envers les personnes âgées, il est nécessaire de définir les principaux termes de façon précise et uniforme. Dans le cadre du présent document, on a adopté les définitions suivantes :

- **Personne âgée** : Personne de 60 ans et plus.
- **Violence envers les personnes âgées ou mauvais traitements infligés aux aînés** : «Tout acte ou toute absence d'acte qui compromet la santé ou le bien-être d'un aîné» (Lukawiecki, T. *Sensibilisation et réaction de la collectivité : Violence et négligence à l'égard des aînés*, Santé et Bien-être social Canada, 1993, p. 4). Il peut s'agir de violence physique ou psychologique, d'exploitation financière ou matérielle, d'exploitation sexuelle, de violation des droits civils ou des droits de la personne et de négligence.
- **Participation** : Engagement d'une personne dans une cause particulière par l'entremise de toute forme de collaboration ou de contribution qu'elle peut fournir.
- **Responsabilisation** : Processus visant à aider les personnes à maximiser leur confiance en elles, leurs compétences et leurs aptitudes afin qu'elles puissent prendre leur vie en charge et faire des choix éclairés qui sont dans leur propre intérêt. La responsabilisation suppose aussi que l'on peut choisir parmi des options disponibles et accessibles.

# Participation des personnes âgées à la lutte contre la violence dont elles sont victimes : la situation actuelle

La sensibilisation de la société au phénomène de la violence envers les personnes âgées est principalement attribuable au travail de spécialistes qui traitent régulièrement des aînés victimes de violence, à leur cabinet ou bénévolement. La participation des personnes âgées à la lutte contre la violence est un phénomène qui vient juste de s'amorcer.

Le présent document vise d'abord à déterminer dans quelle mesure les personnes âgées participent déjà à ce processus. Selon les personnes-ressources, les aînés, collectivement et individuellement, contribuent de plus en plus à la prévention de la violence en participant à des comités, à des commissions et à des conseils consultatifs, à des organismes d'aide bénévole, ainsi qu'à des consultations et à des enquêtes publiques. Cette contribution n'est pas très connue du public en raison de sa nature locale, informelle et temporaire. La plupart des données et des connaissances relatives au travail des personnes âgées n'ont pas encore été diffusées.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à aider à trouver des moyens de prévenir la violence envers les personnes âgées. Il peut contribuer dans une large mesure à l'établissement d'un plan d'action national et à la sensibilisation de la population à ce problème. Toutefois, il doit s'assurer de la collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des organismes non gouvernementaux pour pouvoir lutter efficacement contre la violence.

Les provinces sont responsables de l'administration de la justice et de la prestation des services sociaux, d'éducation et de santé, soit les quatre principaux secteurs qui traitent directement des problèmes relatifs aux mauvais traitements infligés aux aînés. Le gouvernement fédéral a délégué aux territoires un certain nombre de compétences législatives semblables à celles des provinces. Il contribue à l'exécution des mandats provinciaux principalement par l'entremise d'accords de financement.

Santé Canada assure le financement de programmes relatifs à la violence envers les personnes âgées, gérés par celles-là, grâce au Programme d'autonomie des aîné(e)s et au programme Nouveaux Horizons. Il s'agit

de programmes de sensibilisation et d'aide à la collectivité pour lutter contre la violence et les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. Grâce à l'aide financière provenant de ces programmes, les organismes de personnes du troisième âge et les groupes communautaires peuvent continuer à élaborer des programmes et à explorer de nouvelles façons de traiter ces problèmes. Le lancement de campagnes de sensibilisation, la publication d'ouvrages de formation professionnelle et la prestation de services juridiques en sont des exemples.

Le Secrétariat du troisième âge et le Conseil consultatif national sur le troisième âge sont chargés de sensibiliser la population canadienne aux questions touchant les personnes âgées, y compris le problème de la violence. La responsabilisation et la participation constructive des aînés au règlement des problèmes qui les préoccupent constituent des éléments essentiels au travail des deux organismes.

Sept ministères fédéraux participent directement à l'Initiative de lutte contre la violence familiale, mise sur pied en février 1991, et axée sur le traitement de la violence dans la famille, y compris les mauvais traitements infligés aux aînés (tableau 1). Un grand nombre d'activités actuellement en cours visent à réduire la violence envers les personnes du troisième âge grâce aux efforts déployés par ces ministères, notamment par l'entremise des programmes analysés dans le présent document.

**Tableau 1**  
**Liste des ministères et des organismes qui participent directement à l'Initiative de lutte contre la violence familiale**

| <b>Nouveaux noms des ministères et organismes</b> | <b>Anciens noms des ministères et organismes</b>     |
|---|--|
| Société canadienne d'hypothèques et de logement   | Idem   |
| Patrimoine canadien                               | Multiculturalisme et Citoyenneté, Secrétariat d'État |
| Santé Canada                                      | Santé et Bien-être social Canada                     |
| Développement des ressources humaines             | Santé et Bien-être social Canada, Secrétariat d'État |
| Affaires indiennes et du Nord canadien            | Idem   |
| Justice Canada                                    | Idem   |
| Solliciteur général Canada                        | Idem   |

Jusqu'à maintenant, des groupes de spécialistes et de personnes âgées du pays ont jeté les bases des actions futures en démontrant les avantages qui résultent de la participation des aînés à la lutte contre la violence. Il faut donc s'appuyer sur la réussite des approches actuelles qui ont fait appel à la participation active des aînés. Il faut aller de l'avant dans ce secteur, afin de pouvoir traiter efficacement et rapidement les problèmes de violence envers les personnes âgées. Il faut en outre tenir compte des étapes suivantes pour obtenir une participation et une responsabilisation utiles et globales des personnes âgées en ce qui a trait à la violence dont elles sont victimes.

- **Reconnaissance professionnelle de la contribution des personnes âgées.** Les fournisseurs de services, les chercheurs et les spécialistes doivent reconnaître que la participation des aînés n'est pas négligeable et qu'elle permet d'accroître l'efficacité et la portée de la lutte contre la violence. Il serait inconcevable, pour les spécialistes, d'examiner la violence infligée aux femmes sans les consulter; toutefois, cette logique ne s'inscrit pas encore dans le processus d'analyse de la violence envers les aînés. Ces derniers peuvent contribuer à la réussite des stratégies de prévention et d'intervention, car ils sont en mesure d'établir les liens entre les problèmes et les valeurs qu'ils partagent. Ils peuvent aussi donner des conseils sur les façons d'établir des stratégies de communication efficaces, des moyens de traitement et des techniques de résolution de problèmes qui sont appropriés et adaptés aux victimes de violence. Les personnes qui ont aidé une victime ou qui ont elles-mêmes été victimes de mauvais traitements peuvent ajouter une dimension inestimable aux efforts axés sur la lutte contre la violence envers les personnes du troisième âge.
- **Collaboration entre les personnes âgées et les spécialistes.** Les personnes âgées ont clairement établi qu'elles étaient intéressées à participer à la prévention de la violence, sans toutefois assumer l'entière responsabilité de la résolution de ce problème. Les aînés désirent collaborer au travail des spécialistes et des travailleurs de première ligne en ce qui a trait aux stratégies de lutte contre la violence.
- **Réalisation d'une expérience profitable.** Un grand nombre de personnes, dont les aînés, estiment que la participation à la lutte contre les problèmes sociaux constitue une expérience profitable. Cette constatation s'applique à la prévention de la violence envers les personnes âgées. Pour qu'une expérience s'avère profitable, il est nécessaire d'encourager, de respecter et d'intégrer la collaboration des autres aux actions entreprises par le groupe. Afin d'apprécier la valeur de la participation des personnes âgées, on doit en intégrer un nombre suffisant aux programmes afin de recueillir une vaste gamme d'opinions et de commentaires. En outre, on doit inviter les personnes âgées à participer, non pas à titre

symbolique, mais parce qu'on reconnaît la nécessité de leur participation.

- **Susciter l'intérêt et l'engagement des personnes âgées.** Le niveau d'intérêt accordé à un problème dépend fortement des caractéristiques de l'ensemble des personnes âgées et de leurs représentants. Les personnes âgées qui occupent des postes de direction dans la collectivité sont bien placées pour susciter l'intérêt de leurs pairs en abordant publiquement ces questions et en démontrant leur engagement personnel dans la lutte contre la violence. Même si les personnes du troisième âge ont la perspicacité et l'expérience nécessaires pour contribuer à résoudre les problèmes de violence, on constate actuellement que la majorité de celles qui participent au processus ne s'engagent pas sérieusement dans la lutte ou ne manifestent pas d'intérêt particulier. Les personnes âgées qui ont été victimes de violence ou qui ont aidé une victime par le passé s'engageront davantage en raison de leur propre expérience. Toutefois, les personnes qui n'ont ni vécu ni partagé une telle expérience peuvent quand même contribuer aux stratégies de prévention et d'intervention.

Les personnes âgées peuvent hésiter à participer à la lutte contre la violence pour toutes sortes de motifs personnels et sociaux. Sur le plan personnel, il est possible qu'elles ne soient pas convaincues de la valeur de leur contribution. Mais ce sont les valeurs sociales associées à la violence familiale qui constituent les principales entraves à la participation des aînés. On compte, entre autres :

- le tabou social associé aux mauvais traitements infligés à un membre de la famille;
- le respect de la vie privée;
- la peur d'être associé au problème de la violence.

Certaines personnes-ressources ont observé qu'en général, les personnes âgées acceptent difficilement de reconnaître le problème social que représente la violence envers les aînés. La peur de vieillir et de dépendre des autres peut contribuer à ce refus. Cette perception individualiste repose sur le fait que les personnes âgées croient généralement qu'elles peuvent se protéger contre la violence malgré leur vulnérabilité, attribuable au vieillissement et à la maladie. Il semble que certaines personnes âgées croient encore que les victimes méritent les mauvais traitements qu'elles subissent, ou qu'elles sont trop faibles pour se défendre. Ces commentaires soulignent la nécessité de sensibiliser les personnes âgées afin d'éviter que les victimes soient blâmées par des personnes qui saisissent mal le problème.

Cependant, ces opinions sur les attitudes négatives des personnes âgées face à la violence ne font pas l'unanimité chez les personnes-ressources. En fait, les chefs de projet qui oeuvrent dans des organismes pour personnes âgées ont rejeté ces commentaires et affirmé que, d'après leur expérience, les aînés n'hésitaient pas à s'engager dans la lutte contre la violence.

Il est clair qu'il faut procéder à une étude approfondie des attitudes des personnes âgées et des fournisseurs de services en ce qui a trait aux mauvais traitements infligés aux aînés.

- **Remue-méninges.** Les réunions auxquelles ont participé des personnes âgées, des spécialistes et des travailleurs de première ligne ont permis d'explorer de nouvelles façons de prévenir la violence envers les aînés et d'aider les victimes. Plusieurs personnes-ressources ont souligné l'efficacité des Groupes de réflexion.

- **Conseillers du troisième âge.** L'expérience et l'opinion des aînés contribuent grandement à l'élaboration de principes directeurs en vue de poursuivre les travaux dans ce domaine. Ces principes pourront servir de base à des activités futures en matière de prévention et d'intervention.
- **Coordination centrale.** L'établissement d'un inventaire des programmes auxquels ont participé les personnes âgées, et l'évaluation des résultats à l'échelle nationale, régionale, provinciale et locale permettraient de faciliter les échanges d'idées et d'établir une approche uniforme de la participation des aînés. On pourrait consulter cet inventaire dans les bibliothèques universitaires, les centres de ressources, les bureaux du gouvernement, etc. Cette section a mis en lumière les réalités, les obstacles et les questions à examiner relativement à la participation et à la responsabilisation des personnes âgées. La prochaine section présente les programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale et donne des exemples spécifiques de participation des aînés à la lutte contre la violence.



# Programmes relatifs à la violence envers les personnes âgées : la Division de la prévention de la violence familiale

Depuis 1991, la Division de la prévention de la violence familiale a financé 21 programmes relatifs à la violence envers les personnes âgées. Le présent rapport examine 15 programmes dont la plupart sont actuellement financés par la Division (voir l'annexe D : Description des programmes). Ces programmes sont axés sur certains aspects du problème et visent, pour la plupart, différents groupes cibles. Les critères de sélection et de financement ont été les suivants :

- collaborations entre organismes d'intervention en matière de violence envers les aînés;
- perspective multidisciplinaire, si possible;
- innovation et approches originales qui permettent de mieux comprendre le problème de la violence envers les personnes âgées et la prestation du programme;
- processus d'évaluation du programme;
- portée nationale;
- possibilité d'application à l'échelle nationale;
- produit final et plan de diffusion à l'échelle nationale.

Le tableau 2 dresse une liste des 21 programmes classés selon l'aspect abordé, notamment la recherche, la prévention, l'éducation et la formation, l'élaboration d'un protocole et la formation, et les modèles de prestation de services. Ce classement n'est pas figé car un grand nombre de programmes portent sur plus d'un aspect du problème et pourraient faire partie d'une autre catégorie du tableau. La majorité des programmes portent sur la prévention réalisée grâce à la sensibilisation de la collectivité, à la formation professionnelle et à l'information générale.

Fait à noter, la plupart des programmes de sensibilisation de la collectivité s'adressent aux personnes âgées. Trois d'entre eux sont gérés par des organismes du troisième âge (le Seniors' Education Centre, le Kerby Centre et La Voix). Ces trois organismes partent du principe que les personnes âgées peuvent s'entraider.

On a évalué chaque programme en fonction du principal objectif du présent document, qui consiste à déterminer la portée de la participation des personnes âgées aux activités de prévention et d'intervention en matière de violence. On a demandé aux chefs de projets de décrire la participation des aînés aux diverses étapes

du programme. Les chefs de projets ont convenu de la valeur et du bien-fondé de la présence des personnes âgées en ce qui a trait à la violence dont elles sont victimes, bien que les réponses à la question posée aient été très variées.

**Tableau 2**  
**Programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale**

| Catégorie de programme   | Organismes et titres des programmes   |
|--|---|
| Recherche  | Seniors Resource Centre, Provincial Committee on Elder Abuse (Terre-Neuve) – <i>Elder Abuse: Definition, Measurement*</i>   |
|  | Association canadienne de gérontologie (nationale) – <i>Abuse and Neglect of Older Canadians: Consolidation and Strategies for Change</i>                                 |
| Prévention   | Interministry Committee on Elder Abuse of British Columbia (Colombie-Britannique) – <i>Multi-Phase Community Service Research Project on Elder Abuse</i>                  |
|  | Association canadienne des centres de vie autonome (nationale) – <i>Creating Community Frameworks for Family Violence Prevention Among Citizens Who Have a Disability</i> |
|  | Association canadienne des travailleurs sociaux (nationale) – <i>Elder Abuse Among Minority Groups</i>  |
|  | La Voix – Le réseau canadien des aînés (national) – <i>A Plan to Develop the Seniors Response to Elder Abuse in Canada</i>  |
|  | L'Association québécoise plaidoyers-victimes (Québec) – <i>Chapitre sur la victimisation des aînés du Guide d'intervention pour les victimes d'actes criminels*</i>       |
| Sûreté du Québec (Québec) – « <i>S'en sortir</i> » (vidéo et guide)*               |   |
| Native Canadian Centre of Toronto (Ontario) – <i>Elder Abuse Program Proposal*</i> |   |

| Catégorie de programme                 | Organismes et titres des programmes  |
|--|--|
| Éducation et formation                 | St. John Ambulance (Nouvelle-Écosse) – <i>Eldercare Employee Assistance</i>  |
|  | Direction générale du troisième âge (Manitoba) – <i>Multi-Media Campaign on the Subject of the Financial Abuse of the Elderly*</i>             |
|  | Seniors' Education Centre (Saskatchewan) – <i>Elder Abuse Prevention Model*</i>  |
|  | Interhospital Domestic Violence Committee (Saskatchewan) – <i>Education Program for Elder Abuse Within the Institutional Setting*</i>          |
| Élaboration de protocoles et formation | Age and Opportunity, Elder Abuse Resource Centre (Manitoba) – « <i>A Multidisciplinary Approach to Elder Abuse</i> » (vidéo)*                  |
|  | Queensway Carleton Hospital (Ontario) – <i>An Education Program and Interagency Model for Police on Physical Abuse and Neglect of Seniors*</i> |
|  | Nova House (Manitoba) – <i>A Training Program for Shelter Workers on Elder Abuse</i>   |
| Modèles de prestation de services      | Soutien à domicile Canada (national) – <i>Elder Abuse Protocol for the Canadian Home Care Sector*</i>  |
|  | Université Concordia (Québec) – <i>Abuse of Elders by Caregivers: An Intervention and Evaluation of Outcomes Study</i>                         |
|  | Kerby Centre (Alberta) – <i>Addressing the Issues of Family Violence in Older Families: Synergy II</i>   |
|  | Maison Jeanne Simard (Québec) – <i>Projet-pilote parrainé par la Maison Jeanne Simard</i>  |
|  | North Shore Community Services (Colombie-Britannique) – <i>Evaluation of Community Response Model*</i>   |

\* Ces programmes sont terminés et ne reçoivent plus de financement de la Division de la prévention de la violence familiale.

Les programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale ne devaient pas nécessairement comprendre un nombre déterminé de participants du troisième âge, mais les chefs de projets ont convenu que leur contribution constituerait un élément important. Le degré de participation des aînés varie d'un programme à l'autre, allant de l'absence de participation directe à la gestion totale et à la responsabilité de la prestation de services. Fait à noter, les programmes associés aux groupes d'aînés ont enregistré la participation la plus active et la plus diversifiée. La participation des personnes âgées se caractérise de la façon suivante :

- **Membres de comités consultatifs** – La majorité des comités consultatifs des programmes comptaient des personnes âgées parmi leurs membres. Toutefois, ce nombre n'était pas uniforme. En effet, dans quelques programmes, une seule personne âgée participait au comité consultatif, alors que les membres des comités d'organismes comme le Kerby Centre et La Voix étaient presque exclusivement des personnes du troisième âge.
- **Participants à des enquêtes** – Quelques programmes consistaient en des enquêtes auprès de personnes âgées, relativement à la violence dont elles sont victimes.
- **Bénévoles du troisième âge** – Plusieurs programmes comptaient sur la participation bénévole de personnes âgées dans deux principaux secteurs d'activités, à savoir les conférences publiques ou l'animation, et la consultation auprès de pairs.
- **Participants à des groupes de réflexion et à des forums** – Seuls quelques programmes prévoient l'organisation de forums ou de groupes de réflexion auxquels ont participé les personnes âgées.

Les aînés ont participé à plus d'une activité de chaque programme, habituellement comme membre du comité consultatif et comme bénévole. La plupart de ces programmes étaient associés à des organismes de personnes âgées. Par exemple :

- **Le Kerby Centre**, centre pour personnes âgées situé en Alberta, a assuré la formation de plus de 30 bénévoles du troisième âge comme conseillers auprès des personnes âgées victimes de violence, dans la collectivité. Ces conseillers reçoivent l'aide du personnel spécialisé du Centre.
- **Le Centre local de services communautaires Notre-Dame-de-Grâces**, (en collaboration avec l'Université Concordia) compte un groupe de bénévoles du troisième âge qui ont reçu une formation de conseiller. Ce programme a également permis d'élaborer un programme de formation visant à augmenter le nombre de bénévoles. Les personnes âgées participent aux conférences, aux programmes de sensibilisation et d'éducation, et à la recherche. Le Centre est situé à Montréal.

- **La Voix – Le Réseau canadien des aînés** a organisé six forums sur la violence envers les personnes âgées au Canada. Dans le cadre de ces forums, des aînés se sont adressés à d'autres aînés.
- **Le Seniors' Education Centre**, situé en Saskatchewan, est géré par le Seniors University Group Inc. de l'Université de Regina. Dans le cadre d'un programme en plusieurs étapes, le centre a conçu un manuel de formation destiné aux personnes âgées, qui a permis de former des aînés. Ces personnes participeront également à l'évaluation du manuel de formation.

Ces programmes illustrent l'ampleur et le caractère constructif de la participation des personnes âgées. La section suivante aborde les possibilités de participation d'un plus grand nombre de personnes âgées aux activités inscrites sur l'échelle de progression et décrit les façons de les intégrer à des rôles nouveaux et plus étendus dans le cadre de stratégies de lutte contre la violence envers les personnes âgées.

## Possibilités de participation des personnes âgées à la lutte contre la violence dont elles sont victimes

La participation des personnes âgées contribue non seulement à résoudre le problème de la violence envers les aînés, mais constitue aussi une pratique équitable, dans le sens où les personnes touchées par les décisions ou les mesures qui en découlent devraient avoir la possibilité de participer à la planification et au processus décisionnel.

Le défi à relever consiste à déterminer des possibilités concrètes et productives de participation des personnes âgées à la lutte contre la violence. Les activités qui figurent sur l'échelle de progression (figure 1) permettent de relever ce défi. Il s'agit d'activités qui s'inscrivent dans le cadre d'une participation directe progressive, allant de la sensibilisation et de l'éducation communautaires, jusqu'à la responsabilisation des victimes de violence, en passant par la participation à des comités de programmes ou à des comités spéciaux, et la mise en oeuvre de programmes d'intervention directe. Les personnes âgées peuvent participer à plusieurs activités, dont :

- **Stratégies de sensibilisation et d'éducation communautaires** – Les personnes âgées peuvent participer à la sensibilisation de leurs pairs, des travailleurs de première ligne et des spécialistes.
- **Participation à des comités** – Les personnes âgées peuvent formuler des recommandations quant à la planification et à la mise en oeuvre des programmes, aux recherches et aux politiques afin qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des aînés.
- **Intervention directe** – Les personnes âgées peuvent identifier, dans le cadre de diverses fonctions, les situations de violence envers les aînés.
- **Responsabilité des aînés** – On peut offrir aux victimes réelles ou potentielles de l'information, de l'aide et des moyens de résoudre leurs problèmes. Ces personnes peuvent à leur tour aider les spécialistes et les intervenants, et fournir de l'aide aux autres victimes de violence.

Chaque étape de l'échelle de progression est abordée en détail dans les sections suivantes. On indique en outre les domaines qui nécessitent une recherche supplémentaire pour que le gouvernement fédéral les prenne en considération dans le cadre de son engagement en matière de lutte contre la violence envers les aînés.

## Sensibilisation et éducation communautaires

Les personnes âgées ont un rôle à jouer dans la sensibilisation de la population et des spécialistes au problème de la violence dont elles sont victimes. Leurs représentants peuvent contribuer à mieux sensibiliser la population à ce problème. En collaboration avec d'autres intervenants, ils doivent convaincre la société que cette violence est inacceptable.

Les personnes âgées peuvent contribuer à la sensibilisation de la population en démystifiant en outre une des causes de la violence, à savoir la discrimination fondée sur l'âge. Il leur suffit de faire valoir leur contribution individuelle et collective auprès de la société.

L'éducation constitue la principale stratégie de prévention car elle permet aux personnes âgées et aux fournisseurs de services de définir et de préciser clairement la notion de violence. Elle permet aux victimes et aux autres personnes âgées de connaître leurs droits et d'être en mesure de réagir au problème. En outre, les membres de la collectivité peuvent identifier et résoudre plus facilement les cas de violence. L'éducation permet de mieux sensibiliser la population à cette question et peut motiver les victimes à demander de l'aide. À long terme, les générations futures de personnes âgées pourront réagir plus fermement à la violence qui leur est infligée.

La réussite des activités de prévention et d'éducation repose sur la participation concrète des personnes âgées à leur élaboration et à leur mise en oeuvre. Les personnes âgées comprennent bien que ceux qui ont besoin d'information et d'aide ne désirent pas qu'on leur donne des directives, mais plutôt qu'on leur présente différentes solutions à leurs problèmes.

### *Incidences possibles de l'éducation*

L'éducation peut avoir une incidence positive sur le problème de la violence envers les personnes âgées, mais on doit tenir compte des facteurs suivants si l'on veut en tirer tous les avantages possibles :

- Afin de diffuser l'information et l'aide nécessaires, il faut rendre les services existants plus accessibles aux personnes âgées.
- Une plus grande sensibilisation peut faire augmenter la demande de services. Par conséquent, on doit être en mesure d'offrir aux victimes de violence qui ont reçu cette information des options et des solutions adéquates. Si l'on ne peut offrir de solutions à la victime au moment où elle le demande, cette dernière risque de prendre des mesures peu souhaitables. Actuellement, les services d'aide aux personnes âgées victimes de violence sont peu développés dans les collectivités, particulièrement en ce qui a trait à l'hébergement.

- Si les activités et le matériel d'éducation ne sont pas adaptés aux besoins individuels, la situation des personnes âgées peut s'aggraver. En effet, un grand nombre de chefs de projets ont noté que pour certains aînés, les situations de violence ne correspondent pas à celles que décrivent les jeunes spécialistes. Cette vision de la violence s'inspire de la comparaison avec les autres expériences éprouvantes, d'un courant social axé sur l'acceptation du destin de chacun, ou du processus de recherche de la paix avec soi-même et avec le monde extérieur. Il faut analyser attentivement ces suggestions, car elles peuvent minimiser la gravité de la situation et compromettre les interventions auprès des personnes âgées.
- Les normes et les valeurs des différentes cultures ne concordent pas avec celles de la société en général en ce qui a trait au rôle de la femme et au statut des personnes âgées. Ces facteurs culturels spécifiques influent non seulement sur l'interprétation que font les personnes âgées de la violence, mais permettent aussi de déterminer en partie les mesures adéquates qu'il faut prendre. Avant d'élaborer un programme de sensibilisation, on doit s'assurer de bien comprendre les caractéristiques propres à chaque culture afin d'adapter aux participants le style de présentation et le contenu des séances d'information.

### *Instruments d'éducation*

Les personnes âgées réussissent facilement à susciter l'intérêt de leurs pairs sur un certain nombre de sujets et on constate que les animateurs du troisième âge constituent une ressource importante dans le secteur de l'éducation. Les personnes âgées peuvent transmettre leur message par l'entremise des éléments suivants :

- **Les centres pour personnes âgées**, qui constituent un lieu de réunion informel et non menaçant. Les victimes de violence peuvent obtenir de l'aide tout en conservant l'anonymat. Les chefs de projets ont mentionné qu'ils pouvaient y diffuser très efficacement de l'information sur le sujet. Les centres pour personnes âgées doivent tenter de rejoindre les personnes isolées, qui sont les moins susceptibles de se rendre dans leurs locaux, mais dont les besoins sont pourtant des plus urgents;
- **Les organismes pour personnes âgées**, qui comprennent des comités dynamiques et contribuent à la sensibilisation de la collectivité. En intégrant à leur mandat la question de la violence envers les aînés, les membres de ces organismes peuvent collaborer à la sensibilisation de la population, des spécialistes et des travailleurs de première ligne à cette question;
- **Les programmes intergénérationnels**, qui visent principalement à donner une image positive du vieillissement et à prôner l'intolérance face à la violence familiale. Ces programmes permettent aux personnes âgées et aux jeunes de tout âge d'établir

des contacts plus humains et de mieux se connaître sur le plan personnel. Grâce à l'échange de conseils et de connaissances, les jeunes pourront apprécier la valeur des personnes âgées. Les aînés peuvent démontrer qu'ils jouent un rôle important au sein de la famille et de la société, individuellement et collectivement. Ils doivent rappeler qu'il n'est pas acceptable de maltraiter les aînés simplement parce qu'on croit qu'ils sont vulnérables et fragiles. Les personnes âgées qui participent à l'éducation des plus jeunes contribuent à la prévention à long terme en faisant changer chez ces derniers les attitudes et les valeurs qui entraînent la violence;

- **La participation à d'autres secteurs de prévention de la violence familiale** qui permet de stimuler les échanges d'idées et d'approches nouvelles et de démystifier davantage la vieillesse;
- **Les ateliers de préretraite**, dans le cadre desquels on discute des droits de la personne sans tenir compte de l'âge. Ces forums peuvent aussi diffuser de l'information sur le vieillissement, les étapes de préparation à une éventuelle vulnérabilité, l'incidence des décisions sur le plan financier et de la dépendance matérielle, et la diversité des facteurs qui peuvent entraîner la violence;
- **Les arts et les médias**, qui mettent l'accent sur les droits des personnes âgées et sur la violence dont elles sont victimes sans faire de sensationnalisme. Par exemple, certaines pièces de théâtre dont les acteurs sont des personnes âgées abordent le sujet de la violence d'une façon non menaçante et permettent de mieux sensibiliser les spectateurs de tout âge.

### *Le rôle du gouvernement*

L'Initiative de lutte contre la violence familiale peut financer les activités suivantes :

- une étude portant sur des stratégies spécifiques destinées à permettre aux personnes âgées de participer à des campagnes de sensibilisation et d'éducation axées sur l'utilisation des réseaux de personnes âgées ou d'autres réseaux;
- la rédaction par des personnes âgées d'un guide pratique destiné à sensibiliser les spécialistes aux besoins des victimes de différentes origines ethniques;
- l'étude d'approches qui permettent d'atténuer le refus de reconnaître la violence chez les personnes âgées et de promouvoir leur participation active au sein du mouvement.

### **Participation à des comités**

Les comités consultatifs, les conseils d'administration des organismes de services, les sociétés de recherche et de planification qui traitent le problème de la violence familiale pourraient bénéficier d'une participation active des personnes âgées. La présence d'aînés des deux

sexes, d'âges différents et d'origines culturelles diverses, permettrait de résoudre plus adéquatement les questions relatives à la violence envers les personnes âgées. Toutefois, la qualité de la participation prime sur le nombre de participants; on doit par conséquent demander conseil aux personnes âgées, respecter leur opinion et intégrer leurs recommandations aux interventions. L'opinion des personnes âgées doit avoir un certain poids dans le processus décisionnel. Afin de maximiser les avantages de la participation des aînés, il faut leur donner la possibilité de contribuer à toutes les étapes des stratégies de prévention et d'intervention.

### *Avantages de la participation des personnes âgées*

Les personnes âgées qui parlent au nom de leurs pairs s'assurent que leurs besoins et leurs préoccupations sont entendus et que les décisions et les mesures adoptées sont appropriées. La participation des personnes âgées à des comités :

- oriente ces comités vers les questions concrètes;
- permet de suggérer des solutions pratiques et adaptées;
- permet de déterminer des stratégies de recherche adéquates ainsi que des questions grâce auxquelles on peut obtenir des données plus fiables et plus utiles, notamment des données à caractère anecdotique.

Afin de faciliter la participation constructive des personnes âgées, le comité doit :

- inviter des personnes du troisième âge de tous les milieux, qui possèdent les connaissances et la motivation nécessaires, à participer à titre de membres actifs;
- offrir un environnement non menaçant, propice à la participation, et qui favorise l'interaction (notamment grâce à des comptes rendus, au matériel audio-visuel, etc.);
- éliminer les obstacles à la participation (p. ex. : organiser les rencontres durant le jour, dans des endroits accessibles, et assurer le transport);
- fournir des directives précises en ce qui a trait à la participation (p. ex. : l'objectif de la participation, l'information requise, etc.);
- accorder plus d'importance à la contribution des personnes âgées.

### *Rôle du gouvernement*

L'Initiative de lutte contre la violence familiale peut faciliter la participation des personnes âgées à des comités en appuyant :

- l'élaboration d'un guide pratique de gestion des comités, destiné aux spécialistes et aux membres des conseils d'administration, dans lequel on énumère les

diverses façons d'encourager la participation constructive des personnes âgées à des comités;

- l'élaboration d'un manuel destiné aux comités en place qui désirent intégrer à leur mandat les questions relatives à la violence envers les personnes âgées;
- une représentation équitable et profitable des personnes âgées au sein de tous les types de comités.

## Intervention directe

La prévention et l'intervention en matière de violence envers les personnes âgées ne doit pas nécessairement relever de la responsabilité de nouveaux organismes spécialisés. Les chefs de projets ont mentionné que les besoins des victimes pouvaient être traités très efficacement dans le cadre de programmes appliqués par des services de santé communautaire et des maisons d'hébergement.

Les personnes âgées ont toujours constitué une source importante de bénévoles pour ces organismes. On peut encourager ces bénévoles à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de nouvelles stratégies de prévention et d'intervention au sein de ces organismes.

### *Avantages de la participation des personnes âgées*

- **L'expérience** – Les personnes âgées mettent à profit leur expérience et leur sagesse dans le cadre de leurs activités de bénévolat. Cela représente un avantage lorsqu'il s'agit pour elles de communiquer avec leurs pairs, et particulièrement avec ceux qui sont victimes de violence. Étant donné l'importance de cette communication, les spécialistes doivent veiller à former et à aider les bénévoles du troisième âge.
- **La familiarité** – Les bénévoles du troisième âge qui participent à des activités d'intervention ou qui fournissent des services directs peuvent identifier plus facilement les situations de violence possibles impliquant des personnes âgées. Grâce à un contact régulier et non menaçant avec les personnes qui vivent à leur domicile et qui sont isolées, les bénévoles peuvent établir un certain rapport de confiance. Cette confiance peut éliminer certaines barrières qui empêchaient la victime de révéler sa situation et d'accepter de rencontrer des spécialistes.
- **Les associations informelles** – Les personnes âgées qui travaillent à titre de bénévoles n'oeuvrent pas uniquement dans des organismes officiels. Un grand nombre d'entre elles offrent leur aide et leurs services à d'autres organismes, notamment aux églises et aux clubs du troisième âge. Il arrive aussi que ces personnes aident une victime de violence; elles devraient alors participer aux campagnes de sensibilisation communautaire en collaboration avec les services spécialisés.

Certaines personnes âgées, et particulièrement celles qui sont originaires de groupes ethniques, ne participent pas à des activités bénévoles dans des organismes officiels, elles s'intéressent plutôt à des activités d'organismes culturels. Par conséquent, il est important d'informer ces organismes sur les problèmes de la violence envers les aînés. Dans certains cas, le nombre de bénévoles qui sont en mesure de répondre adéquatement aux besoins des aînés dans leur langue maternelle ou selon leurs coutumes est insuffisant. On peut alors remplacer le travail des bénévoles par l'appui d'amis et de voisins. Le défi consiste donc à communiquer avec ces personnes et à les sensibiliser au phénomène de la violence envers les aînés.

### *Les activités bénévoles*

Le temps et l'énergie que l'on consacre à la lutte contre la violence envers les aînés varient selon le type de programme. Les possibilités de participation des personnes âgées à ces programmes sont les suivantes :

- **Services de bénévoles du troisième âge** – À titre de visiteurs, de chauffeurs bénévoles, de livreurs de repas à domicile, ces personnes peuvent certainement aider à identifier des situations de violence possibles. Ayant reçu la formation nécessaire, ces bénévoles peuvent signaler les indices de situations violentes aux spécialistes. Il faut élaborer un protocole exhaustif à l'intention des bénévoles et des spécialistes afin de s'assurer que leurs interventions seront appropriées.
- **Orienteurs** – Il peut s'agir de bénévoles qui ont reçu une formation axée sur la diffusion de renseignements et l'identification de solutions aux problèmes des victimes de violence;
- **Conseillers** – Il s'agit de personnes qui s'engagent personnellement à communiquer à un niveau plus intime avec une personne âgée que l'on croit victime d'actes de violence. Le conseiller doit recevoir une formation complète, de même que l'appui régulier de spécialistes. Le modèle de consultation idéal consiste en une structure d'aide grâce à laquelle le conseiller bénévole et la victime peuvent recevoir l'appui d'un autre bénévole ou d'un spécialiste. Cette troisième personne joue un rôle essentiel, car elle doit s'assurer que le bénévole ne s'épuise pas à tenter de résoudre le problème et que la victime ne transfère pas directement son état de dépendance au conseiller. Afin de minimiser le risque d'épuisement, on doit établir des directives relatives à l'engagement et au temps consacré par les bénévoles.

Les bénévoles qui oeuvrent dans tous les secteurs d'activités doivent respecter le droit des personnes âgées à la liberté de choix, à l'autonomie, à la confidentialité et à l'accès aux services, et comprendre l'importance de l'aide régulière et de l'attention qu'ils accordent aux

clients. Grâce à une formation exhaustive, les bénévoles disposent des moyens les plus efficaces pour aider les victimes de violence.

### *Rôle du gouvernement*

L'Initiative de lutte contre la violence familiale peut faciliter la participation des bénévoles du troisième âge à la lutte contre la violence envers les personnes âgées, en :

- collaborant avec les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux en vue de financer des projets-pilotes axés sur des modèles de service communautaire;
- appuyant la rédaction et l'évaluation de manuels de formation destinés aux bénévoles du troisième âge;
- appuyant l'élaboration et l'évaluation de protocoles destinés aux bénévoles du troisième âge qui oeuvrent dans le cadre de stratégies et d'interventions en matière de violence envers les aînés.

### **Stratégies de responsabilisation**

Le moyen le plus efficace de motiver les personnes âgées à résoudre les situations personnelles de violence consiste à les aider à retrouver leur sens des responsabilités. Selon les personnes-ressources, pour se sentir responsabilisée, une personne du troisième âge doit :

- obtenir et comprendre l'information sur ses droits et sur le phénomène de la violence;
- comprendre toutes les solutions possibles et leurs conséquences;
- avoir droit à son intimité, à sa dignité, et pouvoir prendre des risques;
- recevoir une aide régulière;
- recevoir l'aide et l'attention nécessaires afin de pouvoir prendre une décision finale et d'appliquer les mesures adéquates.

Les personnes âgées et les spécialistes devront travailler à créer un environnement dans lequel la victime ne craint ni de parler de violence ni de demander de l'aide sur le plan pratique et psychologique. Il faut d'abord déterminer pourquoi les personnes âgées ne signalent pas les situations de violence. Les raisons de ce mutisme sont les suivantes :

#### *Aspects psychologiques :*

- peur d'être abandonné ou placé dans un établissement;
- peur des représailles;
- peur de porter plainte;
- honte et embarras;
- sentiment d'impuissance;

- dépression;
- manque d'énergie pour réagir;
- peur de l'inconnu;
- mauvaise acceptation du phénomène de la violence.

#### *Aspects pratiques :*

- isolement et impossibilité d'obtenir de l'aide;
- manque de ressources financières;
- handicap mental ou physique qui empêche de communiquer ou d'obtenir de l'aide.

#### *Accessibilité et disponibilité des services :*

- manque de refuges et de maisons d'hébergement;
- manque de services d'aide et d'accès à l'information.

L'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des services doit faire partie intégrante des mesures visant à élaborer un système de services communautaires complets destinés aux personnes âgées partout au Canada. Certains obstacles émotionnels seront probablement franchis grâce à une meilleure sensibilisation au sujet de la violence et aux options disponibles, mais la majorité des victimes de violence devront compter sur le temps, la patience et la compétence des bénévoles et des spécialistes pour résoudre leurs problèmes.

#### *Possibilité d'entraide*

Ceux et celles qui se sentent responsabilisés sont peut-être en mesure de partager leur expérience et d'aider les autres. Bien que l'entraide et les stratégies d'entraide thérapeutique (p. ex. : exposés de certaines victimes et groupes d'aide) aient été fructueuses auprès des victimes d'autres formes de violence familiale, on ne connaît pas leur efficacité sur les personnes âgées victimes de violence.

#### *Rôle du gouvernement*

La Division de la prévention de la violence familiale pourrait contribuer à la responsabilisation des personnes âgées victimes de violence en :

- collaborant avec les autres paliers de gouvernement au financement et à l'élaboration de directives visant à établir des services d'aide et des installations qui permettront de répondre aux besoins des personnes âgées victimes de violence;
- appuyant la création, la mise sur pied et l'évaluation de groupes d'entraide qui s'adressent spécifiquement aux hommes et aux femmes du troisième âge victimes de violence;
- appuyant de nouvelles recherches en vue d'élaborer un profil plus détaillé et plus précis de la personne âgée victime de violence et de l'abuseur.

# Résumé : la participation des personnes âgées et la contribution du gouvernement à la lutte contre la violence envers les aînés

Le présent document s'appuie sur le principe selon lequel la participation des personnes âgées est utile aux activités de prévention et d'intervention. Il vise en outre à examiner les différentes façons d'encourager la participation et la responsabilisation des personnes âgées. Toutefois, les exemples de participation sont peu nombreux. En effet, des 15 programmes financés par la Division de la prévention de la violence familiale qui ont été analysés dans le présent document, quelques-uns seulement ont bénéficié de la participation constructive d'un nombre important de personnes âgées.

Bien que les personnes âgées participent de plus en plus activement à la lutte contre la violence, il reste encore à déterminer les approches les plus efficaces. Le présent document a énuméré plusieurs options possibles et les a placées sur une échelle d'activités. Ces activités comprennent entre autres la sensibilisation et l'éducation communautaires, la participation à des comités de programmes ou à des comités spéciaux, la mise en œuvre de programmes d'intervention directe et, enfin, l'application de mesures qui visent à responsabiliser les victimes de violence. Chaque activité a été examinée :

- **Stratégies de sensibilisation et d'éducation communautaires** : On a abordé le rôle des personnes âgées dans le cadre de la sensibilisation de leurs pairs, des travailleurs de première ligne et des spécialistes grâce à des séances d'information sur la violence envers les aînés. On a principalement abordé les facteurs qui permettent d'élaborer des programmes et du matériel de formation dont les personnes âgées se servent pour sensibiliser le public et les spécialistes. Ces approches spécifiques sont mises en place grâce aux centres et aux organismes pour personnes âgées, aux programmes inter-générationnels, aux séances d'information sur la préretraite et aux médias.
- **Participation à des comités** : On a abordé les avantages de la participation des personnes âgées aux comités consultatifs, aux conseils d'administration et aux comités de planification des organismes. En participant à la prise de décisions, les personnes âgées peuvent donner leur point de vue sur la planification et la mise en œuvre des programmes, sur la politique, la recherche, etc., et s'assurer que les besoins et les attentes des personnes âgées sont pris

en considération. L'analyse a porté principalement sur la nécessité d'une représentation constructive des personnes âgées et sur les façons de faciliter leur participation active et profitable au sein des comités.

- **Intervention directe** : Cette activité décrit le rôle des personnes âgées comme bénévoles, orienteurs et conseillers. Grâce à la formation et à l'aide de spécialistes, les personnes âgées qui occupent ces fonctions peuvent identifier les situations de violence et contribuer à résoudre les problèmes.
- **Responsabilisation** : Il s'agit de responsabiliser les personnes âgées victimes d'actes de violence grâce à l'information, aux solutions et à l'aide que lui fournissent d'autres personnes âgées et les spécialistes. En outre, on a déterminé les raisons qui motivent les personnes âgées à ne pas signaler les situations de violence, et on a recommandé d'accorder la priorité à l'élimination de ces obstacles.

La majeure partie des analyses des activités de participation des personnes âgées repose sur les commentaires des personnes-ressources. Les chefs de projets et les spécialistes ont également souligné l'importance du travail à accomplir pour atteindre les objectifs de participation aux différentes activités figurant sur l'échelle. Une partie du travail peut être financée par l'entremise de l'Initiative fédérale en matière de violence familiale dans le cadre de l'engagement du gouvernement en matière de lutte contre la violence envers les personnes âgées ou par l'entremise d'initiatives provinciales, territoriales ou locales. Les lignes directrices relatives au financement de nouvelles activités sont les suivantes :

- il faut une représentation constructive et équitable des personnes âgées dans tous les aspects de l'activité;
- dans son ensemble, l'activité doit viser à éliminer la discrimination fondée sur l'âge dans la société en présentant un portrait positif des personnes âgées et de la vieillesse;
- la violence envers les personnes âgées doit être traitée dans le contexte de la violence familiale;
- il faut prendre en considération les attentes et les besoins individuels des personnes âgées en fonction du sexe, de la religion, de la culture, de la race et du statut économique;
- il faut que l'activité comprenne une évaluation rigoureuse des résultats en vue de leur diffusion à grande échelle ou de la mise en œuvre d'activités similaires partout au Canada.

Les recommandations spécifiques à la participation du gouvernement fédéral à la lutte contre la violence envers les personnes âgées portent principalement sur le soutien accordé aux mesures suivantes :



### *Nouvelles études :*

- Stratégies spécifiques destinées à permettre aux personnes âgées de participer à des campagnes d'éducation et de sensibilisation de la population qui utilisent principalement les réseaux actuels d'organismes pour les personnes âgées;
- Approches qui permettent d'atténuer le rejet par les personnes âgées du phénomène de la violence et de promouvoir leur participation active au sein du mouvement de lutte;
- Participation possible de spécialistes à la retraite, à titre de représentants des spécialistes plus jeunes, dans le cadre de rencontres portant sur cette question;
- Nouvelles recherches visant à élaborer un profil plus détaillé et plus précis des personnes âgées victimes de violence et des abuseurs.

### *Élaboration, mise en œuvre et évaluation du produit :*

- Guide pratique de gestion des comités destiné aux spécialistes et aux membres des conseils d'administration, qui décrit les approches qui permettent de faciliter la participation constructive des personnes âgées au sein des comités;
- Guide pratique rédigé par des personnes âgées afin de sensibiliser les spécialistes aux besoins des personnes âgées victimes de violence, principalement celles qui sont d'origines ethniques différentes.
- Manuel destiné aux comités en place qui désirent intégrer à leur mandat les questions relatives à la violence envers les personnes âgées;
- Manuels de formation destinés aux bénévoles du troisième âge, qui comprennent la formation de conseillers;
- Protocoles destinés aux bénévoles du troisième âge qui assurent la prestation de services et l'application de programmes d'aide aux victimes de violence;
- Groupes d'entraide qui répondent spécifiquement aux besoins des hommes et des femmes du troisième âge victimes de violence.

### *Collaboration avec d'autres ministères et paliers de gouvernement :*

- Établir des politiques et des directives qui prévoient la participation des personnes âgées à des comités et à des projets afin que ces derniers soient financés.
- Appuyer des modèles novateurs de programme de lutte contre la violence envers les personnes âgées à l'échelle communautaire. De tels modèles pourront être adaptés aux besoins des collectivités de partout au Canada.
- Établir des directives en vue de mettre sur pied des services d'aide et d'hébergement qui répondent aux besoins des victimes.

En conclusion, le présent document visait à déterminer les possibilités de participation des personnes âgées aux activités de lutte contre la violence dont elles sont victimes. Les avantages de cette participation sont évidents, et le présent document fournit des données de base qui peuvent être utilisées dans le cadre d'interventions spécifiques. On doit maintenant passer à la prochaine étape, qui vise la participation généralisée, efficace et constructive des personnes âgées à l'échelle du Canada.

## Annexe A –

### Liste des participants aux Groupes de réflexion

#### Division de la prévention de la violence familiale Violence envers les personnes âgées

##### Groupe de réflexion I

M. Robert Burrage  
Federated Superannuates

M<sup>me</sup> Reta Deunisch-Turner  
Older Women's Network

Madame Marguerite Hogue-Charlebois  
National Advisory Council on Aging

M<sup>me</sup> Pat MacLellan  
Canadian Pensioners Concerned Inc.

M<sup>me</sup> Jean E. McCreight  
Kerby Centre

M<sup>me</sup> Jean Woodsworth  
La Voix, Le réseau canadien des aînés

##### Groupe de réflexion II

M. John Bond  
Université du Manitoba

M<sup>me</sup> Mary Chiaverina

M<sup>me</sup> Reta Deunisch-Turner  
Older Women's Network

M<sup>me</sup> Waltraud Grieger  
Nova House

M<sup>me</sup> Pearl MacKenzie  
North Shore Community Services

M<sup>me</sup> Daphne Nahmiash  
Université Concordia

M<sup>me</sup> Judith Wahl  
Advocacy Centre for the Elderly (ACE)

## Annexe B –

### Lectures suggérées

Canada. Secrétariat du troisième âge. *Une responsabilité à partager, Aperçu des programmes canadiens concernant les mauvais traitements infligés aux aînés*, Ottawa, 1992.

Centre national d'information sur la violence dans la famille. *Abuse and Neglect of the Elderly*, Ottawa, 1986.

Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine. *Breaking the Silence on Abuse of Older Canadians: Everyone's Concern*, Ottawa, juin 1993.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Elder Abuse: Major Issues from a National Perspective*, Ottawa, 1991.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Seniors' Independence: Whose Responsibility?*, Ottawa, 1992.

Gnaedinger, N. *Document de travail : Les mauvais traitements infligés aux personnes âgées, en vue de la Conférence nationale sur la violence familiale*, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, mai 1989.

Lukawiecki, T. *Community Awareness and Response: Abuse and Neglect of Older Adults*, préparé pour Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, 1993.

Mastrocola-Morris, E. *Women Abuse: The Relationship Between Wife Assault & Elder Abuse*, préparé pour le Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, date inconnue.

McDonald, P.L., Hornick, J., Robertson, G. et Wallace, J. *Elder Abuse and Neglect in Canada*, Butterworths, Toronto, 1991.

MULLIGAN, S. *A Handbook for the Prevention of Family Violence*, Ottawa, 1990.

Ontario (Province) Ministère des Affaires civiques et culturelles, Office for Seniors Citizens' Affairs. *A Review of Community/Program Responses to Elder Abuse in Ontario*, Toronto, mars 1991.

Podnieks, E., Pillemer, K., Nicholson, J.P., Shillington, T., Frizzel, A. *Une enquête nationale sur le mauvais traitement des personnes âgées au Canada – L'étude Ryerson*, Toronto, 1990.

WASYLKEWYCZ, M. *Empowerment Through Group Process for Older Female Victims of Spousal Abuse*, présenté à la conférence annuelle de l'Association canadienne de gérontologie, octobre 1992.

## Annexe C

### Liste des personnes-ressources

**Pat Allen**

Kerby Centre

**Betty Bergin**

Association canadienne des travailleurs sociaux

**Mary Carson**

Queensway Carleton Hospital

**Mary Chiaverina**

**Waltraud Grieger**

Nova House

**Claudette Légaré**

La Voix, Le réseau canadien des aînés

**Michael MacLean**

Association canadienne de gérontologie (ACG)

**Pearl Mackenzie**

North Shore Community Services, Vancouver

**Daphne Nahmiash**

Université Concordia

**John Oussoren**

Seniors' Education Centre

**Margaret Reid**

Ontario Elder Abuse Network

**Diane Sénéchal**

St. John Ambulance

**Michael Stones**

Seniors Resource Centre

Provincial Committee on Elder Abuse

Memorial University

**Linda Wacker**

Interhospital Domestic Violence Committee

**Judith Wahl**

Advocacy Centre

**Rosemary Williams**

Association canadienne de gérontologie (ACG)

**Kathy Yurkowski**

Direction générale du troisième âge du Manitoba

## Annexe D –

### Description des programmes

1. *Seniors Resource Centre, Provincial Committee on Elder Abuse (Terre-Neuve)*

La Seniors Resource Centre Association a parrainé une consultation nationale en vue d'élaborer une définition et une méthode d'évaluation uniformes de la violence envers les personnes âgées qui facilitera les activités de recherche et l'établissement de politiques. On est arrivé à un consensus interdisciplinaire entre les associations de spécialistes et de bénévoles, y compris les organismes de personnes âgées, à Terre-Neuve et au Canada. Le produit final, qui sera distribué à l'échelle nationale, énonce les perspectives dans lesquelles on a abordé la question pour en arriver à une définition de la violence infligée aux aînés; il décrit en outre les fondements et la méthodologie qui ont conduit à l'élaboration de deux méthodes d'évaluation éprouvées.

Personne-ressource : Michael Stones  
(709) 737-7678

2. *St. John Ambulance (Nouvelle-Écosse)*

Ce programme vise à sensibiliser les employeurs et les employés au rôle de dispensateur de soins. Il permettra de déterminer et de traiter les besoins particuliers des dispensateurs de soins qui tentent d'établir un équilibre entre leur travail à temps plein et leur rôle auprès des aînés de leur famille. Il permettra en outre aux dispensateurs de soins d'acquérir des connaissances sur les stratégies de traitement, notamment en ce qui a trait à la prévention de la violence.

Le manuel de formation proposé sera élaboré et mis à l'essai dans les provinces de l'Atlantique. Les résultats de ce programme de soins aux personnes âgées seront diffusés à l'échelle nationale.

Personne-ressource : Diane Sénéchal  
(902) 422-6577

3. *Université Concordia, Centre local de services communautaires Notre-Dame-de-Grâces (Québec)*  
L'objectif de ce programme consiste à élaborer un modèle préliminaire d'intervention auprès des personnes âgées victimes de violence, ainsi qu'un document connexe qui pourra être utilisé et adapté par les autres groupes d'intervention au Canada. Une équipe multidisciplinaire sera chargée de mener à bien le projet. Finalement, on formera un groupe de personnes âgées qui sera chargé de conseiller et de responsabiliser les victimes de violence.

Personne-ressource : Daphne Nahmiash  
(514) 485-1677

4. *Maison Jeanne Simard (Québec)*

Le premier refuge pour personnes âgées au Canada entreprend un projet-pilote qui permettra d'élaborer un modèle d'évaluation des besoins des victimes de violence hébergées au refuge. Un rapport final sera préparé et distribué à l'échelle nationale afin que d'autres organismes s'en servent comme modèle novateur de prestation de services.

Personne-ressource : Johanne Cottenoir  
(514) 259-7712

5. *Queensway-Carleton Hospital (Ontario)*

Ce programme vise à élaborer un modèle opérationnel qui décrit chaque étape de l'évaluation, de la planification et de l'intervention en matière de violence envers les aînés. Ce modèle permettra aux policiers d'aider et de protéger les personnes âgées, et d'établir un lien vital avec la collectivité. Un enregistrement vidéo décrira aux administrateurs de la police ainsi qu'aux organismes communautaires le bien-fondé et la méthode d'élaboration de ce programme. À cette fin, la police de Nepean et l'hôpital Queensway-Carleton ont collaboré à l'élaboration et à la mise en oeuvre du programme de formation, à l'essai d'un modèle d'intervention et à l'élaboration d'un protocole relatif aux situations de violence envers les aînés, destiné aux services policiers du Canada.

Personne-ressource : Mary Carson  
(613) 721-2000

6. *Nova House (Manitoba)*

L'objectif de ce programme consiste à élaborer des procédures, un protocole et du matériel de formation destinés aux responsables des refuges, qui permettront de répondre aux besoins des femmes âgées victimes de violence. Le groupe établira en outre un inventaire des possibilités d'hébergement communautaire pour les hommes et les femmes âgés victimes de violence, afin de répondre adéquatement aux besoins des victimes

qui se rendent dans les refuges, et à ceux des autres victimes. Le programme sera supervisé par un comité consultatif composé de représentants de la police, des hôpitaux, des établissements de soins prolongés, des foyers de soins personnels, des organismes de personnes âgées, des refuges ainsi que des organismes gouvernementaux. Le matériel de formation sera mis à l'essai dans deux refuges au Manitoba, en régions rurale et urbaine. Au terme de l'évaluation du projet-pilote, on diffusera le matériel de formation dans les autres refuges du Canada.

Personne-ressource : Waltraud Grieger  
(204) 482-7882

7. *Interhospital Domestic Violence Committee (Saskatchewan)*

Le Interhospital Domestic Violence Committee élaborera un module de formation qui comprendra un manuel, des modèles de politiques et de procédures de mise en oeuvre d'un programme de prévention, ainsi qu'un enregistrement vidéo. Ce module visera à sensibiliser les travailleurs du secteur de la santé aux pratiques qui peuvent entraîner des situations de violence envers les personnes âgées dans des établissements de soins, et à assurer la formation. Le groupe prévoit organiser dix ateliers et toucher 150 responsables de l'établissement de politiques, et le même nombre de travailleurs de première ligne en Saskatchewan. Lorsque le module aura été évalué, on le diffusera partout au Canada.

Personne-ressource : Linda Wacker  
(306) 359-5266

8. *Seniors' Education Centre (Saskatchewan)*

Il s'agit d'un programme qui comporte quatre phases; la Division de la prévention de la violence familiale assurera le financement des phases II et IV. Dans le cadre de la phase I, le centre a élaboré un inventaire des ressources relatives à la violence envers les personnes âgées grâce au financement du programme Nouveaux Horizons. La phase II a compris l'élaboration d'un module de formation générale et multidisciplinaire sur la violence envers les personnes âgées et sur les ressources disponibles. On peut se procurer le document dans les deux langues officielles partout au Canada.

La phase III, financée par le Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s (PAAA), prévoyait la formation de 40 personnes âgées et spécialistes dans le cadre d'un forum qui a réuni six collectivités en Saskatchewan, afin de leur dispenser une formation de chef de projets et d'instructeur en matière de violence envers les aînés dans le cadre d'autres ateliers communautaires.

Enfin, la phase IV, financée conjointement par le PAAA et la Division de la prévention de la violence familiale, comprenait un atelier provincial auquel ont participé les intervenants des premières phases, afin d'évaluer l'incidence du programme et la méthodologie employée, et de formuler des recommandations.

Personne-ressource : John Oussoren  
(306) 779-4816

#### 9. Kerby Centre (Alberta)

Le Kerby Centre, qui est l'un des principaux centres pour personnes âgées, a été créé il y a 20 ans et compte plus de 5 000 membres. L'objectif principal du programme consiste à élaborer un modèle de prestation de services complets, pratiques et peu coûteux, fondé sur les protocoles d'intervention et de traitement. Grâce à ce modèle, on pourra obtenir des données de recherche fiables et utiles en matière de violence envers les aînés. Le projet-pilote du modèle de prestation de services, qui comprend la participation de bénévoles du troisième âge, pourra être appliqué partout au pays. Le programme prévoit aussi la diffusion du modèle à l'échelle nationale.

Personne-ressource : Jean E. McCreight  
(403) 265-0661

#### 10. Association canadienne des centres de vie autonome (nationale)

L'objectif principal du programme consiste à fournir au personnel des centres de vie autonome (CVA) et aux autres travailleurs de première ligne, une formation, des ressources et des méthodes de communication novatrices afin d'encourager la prévention communautaire en matière de violence familiale. Ce programme permettra de faciliter la supervision des clients, leur autonomie, l'aide aux pairs, la défense des intérêts individuels, l'information et la documentation, et la recherche.

Le programme est divisé en trois grandes parties, dont chacune sera mise à l'essai dans une province différente. La première partie prévoit l'élaboration d'un programme national de prévention qui s'adresse aux instructeurs du troisième âge en Alberta; la deuxième partie prévoit l'élaboration d'un modèle de prévention fondé sur l'entraide à des centres de vie autonome; le modèle est destiné aux adolescents handicapés, en Ontario; et la troisième partie permettra d'évaluer et de promouvoir un modèle régional de prévention destiné aux adultes et aux personnes âgées, dont un grand nombre de femmes, qui vivent en régions rurales et éloignées, au Québec.

Les résultats de ces composantes serviront de cadre de prévention communautaire et seront diffusés à l'échelle nationale dans les autres centres de vie

autonome ainsi que dans les organismes professionnels et communautaires.

Personne-ressource : Traci Walters  
(613) 563-2581

#### 11. Association canadienne des travailleurs sociaux (nationale)

Aucune étude n'a été entreprise sur l'ampleur de la violence envers les personnes âgées dans les minorités visibles et ethniques. En outre, on dispose de peu de données concrètes sur la prévention des situations de violence et sur l'intervention efficace dans de telles situations.

L'Association canadienne des travailleurs sociaux (ACTS) recueille de l'information sur cette question par l'entremise de questionnaires à remplir soi-même et de groupes thématiques auxquels participent des personnes âgées, des représentants de groupes minoritaires de personnes âgées, des membres du conseil d'administration du Conseil ethnoculturel du Canada (CEC) et de ses organismes affiliés, ses propres membres et d'autres spécialistes.

Ce programme national permettra en outre d'obtenir des renseignements détaillés sur les façons de prévenir la violence envers les aînés dans les minorités. On diffusera le produit final à l'échelle nationale.

Personne-ressource : Eugenia R. Moreno  
(613) 729-6668

#### 12. Association canadienne de gérontologie (nationale)

L'Association canadienne de gérontologie procède à une étude nationale en vue de recueillir de l'information sur la violence et la négligence envers les personnes âgées. L'étude analysera l'ampleur du phénomène dans les secteurs de l'éducation, de la recherche, des politiques et des programmes communautaires. Elle comprendra en outre des études comparatives avec les États-Unis et l'Europe, afin de placer le phénomène de la violence et de la négligence envers les personnes âgées au Canada dans une perspective mondiale. Le programme donnera lieu à l'élaboration d'un manuel didactique qui sera distribué à l'échelle nationale dans des milieux différents.

Personne-ressource : Michael MacLean  
(613) 728-9347

#### 13. La Voix – Le réseau canadien des aînés (national)

L'objectif de ce programme consiste à répertorier la participation des personnes âgées à l'échelle nationale, provinciale et territoriale afin d'élaborer un plan national de prévention contre la violence envers les personnes âgées. Afin d'atteindre cet objectif, La Voix a organisé six forums régionaux au

Canada. Ces forums ont permis non seulement de sensibiliser les aînés et les personnes qui travaillent auprès d'eux au problème de la violence dont ils sont victimes, mais aussi de recueillir leurs questions et leurs recommandations sur les moyens de résoudre ce problème. Le rapport final sera préparé et distribué à l'échelle nationale.

Personne-ressource : Ivan Hale  
(613) 238-7624

14. *L'Association québécoise plaidoyers-victimes*

Ce programme a permis d'ajouter un chapitre sur la victimisation des personnes âgées à la nouvelle version du *Handbook on Assistance to Crime Victims*. En outre, on distribuera une version de ce chapitre dans environ 700 résidences pour personnes âgées (privées et publiques), 500 bibliothèques, 50 organismes provinciaux et 250 organismes pour personnes âgées au Canada.

Personne-ressource : Josée Coiteux  
(514) 526-9037

15. *Direction générale du troisième âge du Manitoba*

La Division de la prévention de la violence familiale de Santé Canada, en collaboration avec la Direction générale du troisième âge du Manitoba et l'Association des banquiers canadiens, a produit un enregistrement vidéo et un guide sur l'exploitation financière des personnes âgées.

L'enregistrement vidéo, adapté aux malentendants, s'intitule «La force de s'affirmer»; il a été distribué dans 500 organismes importants au Canada. En outre, on l'a annoncé dans le journal *Le Banquier*, dans l'article «The Sad Abuse of Seniors», rédigé conjointement par M<sup>me</sup> Monique Vézina, ancienne ministre d'État pour le Troisième âge, et M. Gerry Ducharme, ministre manitobain responsable du Troisième âge.

On peut se procurer cet enregistrement vidéo et le guide dans les deux langues officielles en consultant le Catalogue de films et de vidéos sur la violence dans la famille de l'Office national du film du Canada.

Personne-ressource : Kathy Yurkowski  
(204) 945-7729